

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la municipalité du village de Stukely-Sud**

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité du village de Stukely-Sud, tenue le douzième jour du mois de mai deux mille quinze à 19 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

Le conseiller Jean-Paul Barrette, siège numéro 2  
la conseillère Francine De Rouin, siège numéro 3  
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5  
le conseiller Christian Plante, siège numéro 6

Sont absents : le conseiller Denis Garneau, siège numéro 1  
le conseiller Charles L'Heureux-Riel, siège numéro 4

formant quorum sous la présidence du maire Gérald Allaire. La directrice générale et secrétaire-trésorière Louise Tremblay consigne les délibérations.  
Il y a 1 personne dans l'assistance.

---

**Constat et mention sont faits par le Maire que tel que stipulé à l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié au moins deux jours d'avance par la directrice générale et secrétaire-trésorière, à tous les membres du conseil ainsi qu'au maire, le 10 mai 2015.**

---

2015.05.383

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 19h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015.05.384

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

**QUE** le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE*
2. *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
3. *COMPARUTION DEVANT LE CONSEIL DE MONSIEUR GILLES PARADIS CONCERNANT LES ALLÉGATIONS TENUS LE 9 FÉVRIER 2015*
4. *PÉRIODE DE QUESTIONS*
5. *CLÔTURE DE LA SÉANCE*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015.05.385

**3. COMPARUTION DEVANT LE CONSEIL DE MONSIEUR GILLES PARADIS CONCERNANT LES ALLÉGATIONS TENUS LE 9 FÉVRIER 2015**

**CONSIDÉRANT** la lettre reçue le 8 mai 2015, de Me Philippe Gaudet, avocat de Monsieur Gilles Paradis, nous informant que ce dernier ne pourra être présent à la cette séance extraordinaire;

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

**QUE** le conseil remet la comparution de Monsieur Paradis au 25 mai 2015;

QU'une lettre soit envoyée à Me Philippe Gaudet, par l'entremise de notre avocat, afin de l'informer de la décision du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions du public sur le site internet de la municipalité [www.stukely-sud.com](http://www.stukely-sud.com)

**2015.05.386**

**5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 19h12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

Gérald Allaire  
Maire

---

Louissette Tremblay,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière